

QUI SONT LES CONVOYEURS ?

Tout bénéficiaire peut devenir convoyeur : agents actifs ou en inactivité de service, mais aussi conjoints et enfants d'agents (de plus de 18 ans) peuvent s'inscrire dans la démarche de convoyage. Pour les agents statutaires, il est possible de demander à être détaché ponctuellement pour encadrer dans les Activités Sociales. Les demandes sont effectuées par la CMCAS au responsable d'unité dont vous dépendez.

PRÊT À VOUS LANCER ?

**CONTACTEZ DÈS À PRÉSENT
VOTRE SLVIE OU VOTRE CMCAS**

Pour vous permettre d'assumer au mieux votre mission, des **réunions d'informations et des formations sont proposées** sur la réglementation en matière de transport des jeunes, de protection et de santé des enfants, d'organisation générale du voyage...

Ces formations permettent également des rencontres avec d'autres parents ou des collègues en inactivité parfois très expérimentés sur le sujet, un partage de bonnes pratiques dans l'encadrement des groupes d'enfants et de bons tuyaux sur les convoys et les destinations.



**VOUS SOUHAITEZ VOUS
INVESTIR BÉNÉVOLEMENT ?**

**DEVENEZ
CONVOYEUR**

**ET IMPLIQUEZ-VOUS POUR
ACCOMPAGNER EN COLOS LES
ENFANTS DE VOS COLLÈGUES !**

Vous vous posez de nombreuses questions : est-ce vraiment fait pour moi ? Quelles compétences faut-il ? Comment concilier cet engagement avec mon emploi ?

**Rassurez-vous, tout le monde peut devenir convoyeur,
et c'est bien plus facile qu'on ne le pense !**

POURQUOI C'EST UTILE ?

Car **29 000 enfants partent en colos chaque année** avec les Activités Sociales, grâce notamment à un modèle unique où ils sont accompagnés par des agents des IEG.

Ce qui nécessite chaque année d'identifier plusieurs milliers d'accompagnateurs volontaires. Être convoyeur, c'est :

- Se sentir utile,
- Vivre un moment de partage avec des enfants,
- Faire des rencontres et développer des liens intergénérationnels,
- Acquérir de l'expérience et des compétences nouvelles.

« J'aime être avec les enfants et discuter avec eux. C'est par ma SLVie que j'ai eu connaissance du besoin de convoyeurs. Ayant moi-même des enfants, je suis sensibilisée à cette question : je sais qu'il faut des volontaires. »
Angélique, Conseillère clientèle ENGIE

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Il s'agit d'**accompagner, à plusieurs convoyeurs, des groupes d'enfants (6 à 14 ans)** du point de rassemblement défini par la CMCAS jusqu'au centre de vacances, à l'aller et au retour.

Le convoyage fait partie intégrante du séjour des jeunes : pour chaque enfant, c'est le départ pour des vacances tant attendues, et au retour, un moment de nostalgie avec la tête bien remplie de souvenirs.

« Je n'ai pas peur de m'ennuyer pendant le voyage. J'ai pris de quoi m'occuper et je vais me reposer. Je suis aussi rassurée car je me fais des copines et les convoyeurs m'aident à m'organiser. »
Lou, 9 ans



© Pierre Charreau/CCAS

UN ENGAGEMENT RESPONSABLE

Les accompagnateurs sont soumis à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité. Vous devrez vous montrer sans cesse vigilant, bienveillant et responsable.